



CHAPITRE VIII.

CONSTITUTION DE SPARTE.

L'étoffe d'une race vigoureuse, des transformations profondes opérées par le temps, la puissance des traditions réglant les pratiques et les mœurs, les efforts continus de volontés inflexibles, le dévouement absolu à un but suprême, telles furent les causes déterminantes de l'originalité de Sparte. Ici fut en jeu comme législateur, non pas un seul homme, mais une oligarchie que l'intérêt de sa domination détermina à se réformer elle-même par des moyens durs et extraordinaires : elle s'exécuta ; pour régner, elle se soumit à une impitoyable discipline.

Nous retrouvons à Sparte, et ce ne sera pas la seule ressemblance, ce que nous avons déjà vu

dans la Crète, visitée et peuplée sur certains points de son territoire par des migrations doriques, à savoir le gouvernement entre les mains de la vieillesse. Un sénat composé de vingt-huit membres avait la direction des affaires : on n'y entrait qu'à soixante ans, et par l'élection, suivant l'intensité des acclamations du peuple.

L'oligarchie, dont le sénat était l'âme et la pensée, avait, non pas un seul chef, mais deux têtes, deux rois. Les oligarques redoutent toujours l'unité monarchique. Cette double royauté était héréditaire dans deux familles issues des Héraclides, débris de l'époque héroïque. Quand Lysandre voulut innover, en rendant la royauté accessible à tous les Spartiates, il ne crut pouvoir réussir qu'en pratiquant auprès de la Pythie des intrigues qui furent découvertes après sa mort¹. Les deux Héraclides qui portaient le sceptre avaient plus d'honneurs que de puissance. Ils étaient sacrificateurs suprêmes, présidents du sénat et chefs des troupes. C'est seulement pour combattre l'ennemi que les rois exerçaient un pouvoir réel, quand ils savaient

¹ Plutarch. *Lysand.*, t. III, p. 58. Ed. Reiske.

se montrer habiles capitaines. Ni les jugements, ni l'administration n'étaient entre leurs mains¹.

En déléguant toute la puissance au sénat, les Spartiates ne renoncèrent pas à tenir de temps à autre des assemblées où ils sanctionnaient les propositions des vingt-huit vieillards et des deux rois. Sur rien ces assemblées ne pouvaient prendre l'initiative, et lorsqu'elles se furent avisées plusieurs fois d'ajouter ou d'ôter quelque chose aux résolutions apportées, un oracle intervint de Delphes autorisant les rois à rompre tout conseil qui voudrait altérer les avis mis en avant par le sénat².

A côté de ces conseils oligarchiques, dont les *Comitia curiata* des Romains se rapprochèrent un peu, il y eut d'autres assemblées où se débattirent les affaires générales des Hellènes, à mesure que Sparte sut conquérir l'*Ηγεμονία* sur le Péloponèse et sur le reste de la Grèce. Thucydide³ et Xénophon⁴ nous montrent les Spartiates réunis pour

¹ Xenoph. *de Republ. Laced.*, cap. XIII.

² Plutarch. *Lycurg.*, t. I, p. 172, 173. Ed. Reiske.

³ Lib. I, cap. LXVII-LXXXVII.

⁴ *Histor. Græc.*, lib. III, cap. II.

recevoir des ambassades, pour voter la paix ou la guerre.

Aux assemblées, au sénat, aux deux rois, le temps ajouta un rouage nouveau, les éphores. Quand il veut relever la sagesse des institutions de Sparte, Platon approuve le partage de l'autorité royale en deux branches sorties de la même tige, et le contre-poids que faisait à cette autorité la puissance du sénat. Puis il ajoute : « Un troisième sauveur de l'État, jugeant qu'il restait encore dans le génie du gouvernement quelque chose d'impétueux, de bouillant, lui donna un frein dans le pouvoir des éphores qu'il égala presque à celui des rois. Ainsi tempérée, la royauté put se conserver, et sauver l'État avec elle¹. » Ces paroles de Platon indiquent une gradation chronologique. Il vint un moment où l'oligarchie reconnut qu'il fallait accorder quelque chose à la majorité sur

¹ Plat. *de leg.*, lib. III. — Il n'est pas étonnant qu'Hérodote qui, dans son premier livre, résumait rapidement tous les faits antérieurs à la guerre médique, ait attribué l'établissement des éphores à Lycurgue même. Aristote et Plutarque confirment le témoignage de Platon en disant que les éphores furent institués par le roi Théopompe.

laquelle elle exerçait sa suprématie, et d'elle-même elle institua une magistrature qui n'est pas sans analogie tant avec le tribunat qu'avec la censure de Rome. Cinq hommes furent choisis pour tout voir, pour tout inspecter, *ἐφόροι*, et choisis non-seulement parmi les Spartiates, mais parmi tous les citoyens. Ils contrôlaient le sénat, ils contrôlaient les rois et pouvaient même les mettre en prison. Ils jugeaient les causes les plus importantes non d'après des lois écrites, puisqu'il n'y en avait pas à Sparte, mais d'une façon tout arbitraire. Un pareil pouvoir, accessible à tous les citoyens, les intéressait sans doute au maintien de la chose publique ; mais aussi, comme il ne durait qu'un an, il irritait la cupidité de ceux qui en étaient revêtus, surtout lorsqu'ils étaient pauvres. Il y avait encore dans cette magistrature un vice radical, c'est que les éphores ne pouvaient réprimer qu'en frappant, et ne déployaient leur autorité qu'en entravant la puissance exécutive. Agésilas passa sa vie à flatter les éphores ; Agis en fut la victime. Dans les conjonctures difficiles, les éphores surent rarement contre-balance les rois sans les avilir ou les immoler. Ce sont moins des

modérateurs habiles, que des obstacles ou des bourreaux. Avec ses cinq éphores, Sparte eut quelque chose de sombre et de violent qui, pour ainsi parler, anticipait Venise et son conseil des Dix.

Il est temps d'entrer dans l'organisation intérieure. La propriété subit plus d'une révolution. Après l'appropriation générale, qui fut le premier résultat de la conquête des Doriens, il y eut successivement de nouveaux partages pour rétablir un peu d'ordre : au milieu de leur licence, les vainqueurs ne respectaient pas les attributions qu'eux-mêmes avaient faites. Dans une de ces répartitions nouvelles, le sol de la Laconie fut divisé en trente mille parts ; Sparte et son territoire en neuf mille. Le premier de ces lots était celui de la population vaincue, mais libre, cultivant les campagnes ; le second celui des vainqueurs qui s'étaient agglomérés dans la ville que Lacédémon avait fondée en lui donnant le nom de sa femme, Sparte, fille du roi Eurotas¹. La population lacédémonienne était donc à l'époque qui porte le nom de Lycurgue, composée d'environ quarante mille fa-

¹ Pausan., t. II, p. 5. Ed. Clavier.

inilles ; il y faut ajouter les serfs connus sous le nom d'ilotes, qui étaient surtout attachés au service des terres possédées par les vainqueurs, car le Spartiate ne maniait pas la charrue, mais l'épée.

A côté du droit que s'arrogéait l'aristocratie dorienne de disposer en souveraine maîtresse du sol dont elle n'accordait aux détenteurs temporaires que l'usufruit, nous trouvons son impuissance à maintenir l'espèce d'égalité qu'elle se proposait. « La Laconie ressemble à un héritage que plusieurs frères viennent de partager, » dit Lycurgue en traversant les campagnes après la moisson, et en remarquant que les tas de gerbes étaient égaux. Cette parole, attribuée au législateur, ne fut pas longtemps vraie. Dès les guerres de Sparte contre la Messénie¹, l'inégalité reparut avec les mêmes excès et les mêmes maux qu'après la conquête dorienne, et un nouveau partage fut nécessaire. Il fut un temps où le Spartiate propriétaire ne pouvait ni partager, ni léguer son bien, qui appartenait de droit à l'aîné de la famille. Comment vivaient les puînés et les cadets ? Étaient-ils nour-

¹ Arist. *Polit.*, lib. V, cap. vi.

ris par leur frère aîné ou par l'État ? Sur ce point comme sur d'autres, le droit civil de Sparte est demeuré aussi obscur qu'il était imparfait. Il ne se révéla que par une révolution qui mit le comble à l'inégalité. Un éphore, ayant nom Épitadée, voulut déshériter son fils contre lequel il avait conçu un ressentiment implacable, et pour y parvenir il fit décréter qu'il était loisible à chaque citoyen de donner ou de léguer son héritage¹. Cette vengeance fut fatale à l'État. Les biens s'accumulèrent sur quelques têtes ; les successions et les dots mirent entre les mains des femmes les deux cinquièmes des fonds de terre². Si au milieu de cette pauvreté, les Spartiates pouvaient subsister, c'est que l'usage de certaines choses était commun. Chacun se servait des esclaves, des chevaux et des chiens d'autrui comme s'ils lui appartenaient. Il était convenu qu'on ne quittait la chasse qu'après avoir laissé des provisions dont profitaient les nouveaux venus.

La décroissance de la population a toujours été la conséquence inévitable de la concentration de

¹ Plutarch. *Agis*, t. IV, p. 504. Ed. Reiske.

² Arist. *Polit.*, lib. II, cap. vi.

la propriété en peu de mains. Aussi Sparte a péri par la disette d'hommes, διὰ τὴν δλιγανθρωπίαν¹. En vain parfois on se fit violence pour donner à des étrangers le droit de cité; en vain on excita les citoyens à procréer beaucoup d'enfants. Inutiles remèdes. Numériquement, Sparte s'affaiblit sans cesse, et, si elle eût augmenté sa population, elle eût en même temps accru sa misère.

Mais voici le correctif. Une éducation opiniâtre, non moins singulière dans les procédés qu'extrême dans les préceptes, doubla les forces des Spartiates, et fit de cette minorité une puissance capable, non-seulement de gouverner la Laconie, mais de commander à la Grèce. Dans cette éducation tout découla de deux principes.

On tenait pour constant, à Sparte, que les enfants n'appartenaient pas à leurs pères, mais étaient la propriété commune de l'État². On estimait aussi que tout homme qui n'aspirait pas à la plus haute vertu, n'était pas moins digne de châ-

¹ Arist. *Polit.*, lib. II, cap. vi. — Xénophon concorde avec Aristote : Ἡ Σπαρτη τῶν δλιγανθρωποτάτων πόλεων οὖσα. *De Republ. Laced.*, cap. 1.

² Plutarch. *Lycurg.*, t. I, p. 195. Ed. Reiske.

timent que s'il eût commis quelque injustice envers un autre citoyen¹.

Dès que l'enfant venait au monde, il était examiné. S'il était difforme ou chétif, on le supprimait. Pourquoi aurait-il vécu, puisqu'il ne pouvait être utile à la communauté? Quand l'enfant, né sain et vigoureux, avait atteint l'âge de sept ans, il était remis par son père aux mains des magistrats. Désormais plus d'intimité domestique, mais une éducation, une vie toujours communes. Les enfants, nous retrouvons ici la Crète, étaient partagés en troupes que commandaient les plus éveillés et les plus hardis d'entre eux. Toujours les enfants avaient l'œil sur leur chef; ils exécutaient ses ordres, ils enduraient les punitions qu'il leur infligeait, et leur étude était surtout d'apprendre à obéir. Aussi faisaient-ils auprès de l'i-rène, c'était le nom de leur chef, l'office de serviteurs dévoués². Les plus forts allaient chercher le bois nécessaire pour préparer le repas; les plus petits et les plus faibles apportaient les légumes et

¹ Xenoph. *de Republ. Laced.*, cap. x.

² Plutarch. *Lycurg.*, t. I, p. 201.

les herbes qu'ils avaient pu dérober; le vol était la seule manière licite de s'approvisionner. On voulait, en dressant ainsi les enfants au larcin, les préparer à toutes les ruses de la guerre, et s'ils se laissaient surprendre, on ne punissait pas le vol, mais la maladresse.

L'irène restant assis après avoir soupé, ordonnait à l'un des enfants de chanter, à un autre il adressait une question, et il fallait que la réponse fût prompte, brève et raisonnable. L'enfant qui répondait mal était mordu au pouce par l'irène. Les vieillards et les magistrats étaient présents; ils laissaient en silence distribuer les punitions par l'irène, qui était puni à son tour, s'il avait failli par trop d'indulgence ou par trop de sévérité. Puisque les enfants appartenaient à l'État, les vieillards avaient sur tous une juridiction naturelle. L'enfant savait qu'il trouvait dans chaque vieillard un surveillant, un juge, un redresseur de ses fautes et de ses erreurs, et les jeunes générations croissaient sous la tutelle incessante de la vieillesse, cette vaste paternité de la république.

C'est sous les yeux des vieillards que des ami-

tiés fraternelles se contractaient entre les jeunes gens. A Sparte, dit Xénophon¹, le législateur approuvait que des citoyens vertueux s'attachassent aux enfants qui montraient une belle âme, et les Spartiates qu'unissait l'amitié vivaient aussi chastement entre eux que des pères avec leurs enfants, et des frères avec leurs frères.

Mais la pudeur fut offensée chez les femmes que les Spartiates contraignirent à paraître nues dans les gymnases pour s'y exercer et y lutter comme des garçons. Avant tout, cette minorité guerrière voulait se recruter des hommes les plus vigoureux, et pour les engendrer, il fallait que les femmes fussent elles-mêmes robustes, bien faites et endurcies aux fatigues. Elles n'appartenaient ni à elles-mêmes, ni à leurs maris, mais à l'État, et afin de mieux le servir, elles dépouillaient les qualités et les délicatesses de leur sexe. Pour l'usage, elles étaient communes et s'accouplaient avec les plus beaux hommes. On se moquait à Sparte des peuples qui choisissaient pour leurs juments les meilleurs étalons, et permettaient aux femmes de

¹ *De Republ. Laccd., cap. II.*

rester la propriété exclusive de débiles ou stupides maris. De pareilles mœurs, sans abolir le mariage, supprimaient l'adultère. Elles eurent aussi deux effets opposés, et qui en sortirent avec une égale énergie : l'extrême licence et l'extrême héroïsme.

« Les filles de Sparte, a dit Euripide¹, voudraient être sages qu'elles ne le pourraient pas, elles qui abandonnent leurs maisons, et s'en vont les cuisses nues et la tunique ouverte, courir et s'exercer dans les palestres avec les jeunes gens. Étonnez-vous donc qu'avec une pareille éducation les femmes ne soient pas chastes ! » Le poète n'a pas été démenti par le philosophe. La vie des femmes à Sparte, au rapport d'Aristote, était voluptueuse; elle se passait dans toute espèce de désordre, et ce relâchement dans les mœurs venait de très-loin². On le conçoit, puisque cette corruption était une conséquence naturelle des coutumes et de la discipline de Sparte.

¹ *Androm.*, vers 595 et suivants. Bayle, qui cite ces vers, remarque que dans de semblables circonstances la conversation entre filles et garçons ne pouvait être qu'une école d'impudence.

² *Polit.*, lib. II, cap. vi.

Cette existence commune et effrontée en parlant vivement aux sens de la femme, lui éleva aussi le cœur. Fièvre d'être associée à tous les exercices de l'homme, de n'être pas estimée moins nécessaire que lui au salut et à la force de Sparte, elle aimait la république avec passion. Dans toutes les affaires, on sentit son influence. Toujours et exclusivement citoyennes, qu'elles fussent filles, épouses ou mères, les femmes à Sparte étaient véritablement la moitié de la république : compagnes assidues des hommes, non-seulement elles partageaient leurs soucis, leurs pensées, et ne laissaient pas dormir leur ambition, mais souvent elles les dominaient¹. « Vous autres Lacédémoniennes, disait une étrangère à l'épouse de Léonidas, vous êtes les seules femmes qui commandiez aux hommes. — C'est que seules, répondit-elle, nous mettons au monde des hommes². » Plus tard, les femmes auront dans la décadence de Sparte une part non moins considérable que dans sa grandeur.

A Lacédémone, personne ne pouvait cacher

¹ *Polit.*, lib. II, cap. vi.

² Plutarch. *Lycurg.*, t. I, p. 192. Ed. Reiske.

sa vie. Les repas étaient publics. Le pauvre s'asseyait auprès du riche et prenait la même nourriture. Jamais le Spartiate n'échappait à l'œil, à l'inspection de la communauté et de la patrie qui revendiquaient même ces moments que la délicatesse des modernes s'est gardés comme un délassement nécessaire. Le roi Agis revenant d'une expédition ne put souper seul avec sa femme. L'intimité de la famille était inconnue, et l'on estimait que l'amitié entre les citoyens ne pouvait être mieux cimentée que par les repas publics qui, pour cette raison, s'appelaient *φιλίτια*¹. Dans cette vie commune l'égalité triomphait: il n'y avait ni tables somptueuses, ni bains chauds, ni longs sommeils. A ces repas publics il fallait payer d'appétit: autrement on eût été taxé d'une sensualité injurieuse, se réservant pour des raffinements secrets.

Les tables étaient composées de quinze personnes, et chaque citoyen apportait des provisions dont la mesure était réglée par les magistrats. On faisait venir les enfants à ces repas: on les y me-

¹ Au lieu de *φιλίτια*, par le changement du λ en ι.

naît comme à une école de tempérance, de bonnes mœurs et de sages propos. A mesure qu'ils entraient, le plus âgé de l'assemblée leur disait en leur montrant la porte : « Il ne sort rien par là de ce qui se dit ici. » La conversation était familière et piquante : elle se passait entre gens qui s'étaient choisis afin de s'attabler ensemble. Pour s'asseoir à une des tables, il fallait être agréé par tous les convives. Le souper fini, chacun rentrait dans sa maison, sans flambeaux, gardant au milieu des ténèbres un œil sûr, un pas ferme. C'était le moment où les époux allaient à la dérobée trouver leurs femmes et goûter furtivement de courtes et légitimes jouissances. Ils ne tardaient pas à reparaître au milieu de leurs amis. Pas plus la nuit que le jour, la vie commune n'était interrompue.

C'était une perpétuelle obéissance à une règle uniforme, et il n'était loisible à personne de vivre à son gré. Sparte était comme un camp. Tout s'y faisait dans l'ordre prescrit. Les affaires publiques, les exercices du corps, la surveillance de la jeunesse étaient les occupations des Spartiates, auxquels toute espèce de métier paraissait vile. Ils méprisaient jusqu'à l'agriculture qu'ils laissaient à

leurs serfs. On ne songeait pas à amasser des richesses dans une ville où il fallait un chariot attelé de deux bœufs pour traîner une somme de dix mines. Plus tard l'or des Perses remplacera la monnaie de fer.

Dans cette vie d'une monotonie si pénible, il y avait un plaisir autorisé par l'État. Une musique réglée sur le mode dorien accompagnait les exercices militaires. D'une mâle gravité, le mode dorien affermissait l'âme et la soutenait dans un courage égal, sans l'emporter jusqu'à l'enthousiasme comme le mode phrygien¹. Il était interdit de rien changer à une musique aussi nécessaire au maintien de la vertu spartiate. Terpandre de Lesbos qui sur un oracle de Delphes avait été appelé à Sparte, fut puni par les éphores pour avoir ajouté une corde à sa lyre. Timothée en avait ajouté deux, et il chantait aux jeux carnéens institués à Lacédémone en l'honneur d'Apollon, quand un des éphores, s'avancant vers le musicien, lui demanda de quel côté il voulait que fussent coupées les cordes qui dépassaient le nombre de

¹ Arist. *Polit.*, lib. VIII, cap. v.

sept¹. Il s'échappait trop d'harmonie de cette lyre factieuse qui pervertissant le mode dorien pouvait éveiller des pensées étrangères, susciter des impressions douces et molles, et peut-être changer le cœur des Spartiates.

La poésie n'était pas indigne d'une telle musique, car elle ne célébrait qu'une vertu, la valeur. Dans les fêtes² on voyait s'avancer le chœur des vieillards qui, récitant des vers composés par Tyrtée commençaient ainsi : « Nous fûmes jadis des jeunes hommes pleins de vaillance. » Les jeunes gens reprenaient à leur tour : « Ce que vous avez été nous le sommes aujourd'hui ; qui voudra, peut l'éprouver. » Enfin venait le chœur des enfants qui disait : « Et nous, un jour, nous serons plus vaillants que vous tous. » Ainsi les trois époques de la vie humaine étaient représentées, et Sparte se glorifiait à la fois dans son passé, son présent et son avenir. Avec de telles institutions, rien n'est impossible; avec un culte si ardent de la patrie, on est vainqueur aux Thermopyles, alors même qu'on y meurt, car on glace

¹ Plutarch. *Lacon. Instit.*, t. VI, p. 885, 886. Ed. Reiske.

² *Ibid.*

d'effroi les innombrables envahisseurs qui croyaient la Grèce une proie facile. Après la rencontre du défilé de la Locride, Xerxès consterné demanda à Démarate si les Lacédémoniens étaient nombreux, et s'ils ressemblaient tous à ceux qui venaient si fort de l'épouvanter. « Sur le territoire des Lacédémoniens, répondit Démarate, est la ville de Sparte qui contient environ huit mille hommes, et ceux-là sont tout à fait semblables à ceux qui viennent de combattre. Les autres Lacédémoniens ne les valent pas, et cependant ils sont braves¹. »

C'était faire en deux mots l'histoire de Sparte, que constituait en effet une élite invincible de huit à dix mille hommes qui n'avaient pas leurs pareils dans la Grèce. Quand des Spartiates paraissaient sur le champ de bataille avec leurs tuniques rouges et leurs boucliers d'airain, avec leur longue barbe et leur chevelure flottante sur les épaules², leur aspect et leur réputation répandaient autour d'eux la terreur. Leurs chefs passaient pour supérieurs dans le commandement. Divers peuples demandè-

¹ Herodot. *Polymnia*, lib. VII, cap. cxxxiv.

² Xenoph. *de Republ. Laced.*, cap. xi.

rent des généraux à Sparte. Les Siciliens vainquirent les Athéniens sous les ordres de Gylippe, Brasidas commanda les Chalcidiens, et les Grecs de l'Asie Mineure obéirent tant à Lysandre qu'à Agésilas. Un Lacédémoneen partagea avec Annibal la gloire de triompher des Romains.

Mais à quel prix cet héroïsme et cette supériorité? Rien de moins humain que Sparte. Pour être plus sûre d'inculquer le courage à l'enfance et à la jeunesse, elle leur enseignait la férocité. Elle les envoyait de temps à autre à la chasse, non pas des animaux, mais des hommes, parce qu'elle croyait nécessaire à sa sûreté de faire disparaître des îlots dont le nombre l'inquiétait. Les autels de Diane Orthia, où le sang des enfants coulait sous des coups de fouet redoublés, étaient une école de douleur et d'endurcissement.

L'orgueil enivrait les Spartiates. Ils méprisaient non-seulement les barbares, mais les Grecs. Sparte se donna le plaisir de recevoir d'illustres exilés comme Cimon, Alcibiade; elle fit fête à Thémistocle; elle emprunta, nous l'avons dit, quelques artistes au reste de la Grèce; elle s'incorpora parfois, et à regret, des Péloponésiens; mais au fond

sa pensée et son désir furent toujours d'écartier de ses murs les étrangers. « Notre ville est ouverte à tous, disait Périclès aux Athéniens ; nous ne connaissons pas la xénélasie, nous n'écartons personne d'aucune étude, d'aucun spectacle, nous ne cachons rien, nous ne craignons pas qu'un ennemi profite de ce qu'il aura vu¹. » C'était un trait lancé contre les Spartiates qui s'isolaient au milieu de la Grèce, comme durant le moyen âge Venise au milieu de l'Italie. Toujours les oligarchies ont eu d'impénétrables secrets. Sparte repoussait les étrangers et défendait de voyager à ses enfants : elle ne voulait ni communiquer ses qualités, ni qu'on lui importât des vices.

Entre eux les Spartiates se traitaient d'égaux, ὅμοιοι² ; parmi eux seulement ils reconnaissaient des semblables. Cette égalité concentrée entre neuf à dix mille descendants des conquérants du Péloponèse, était pour tout le reste des habitants de la Laconie la plus insupportable des tyrannies.

Il y eut dans Sparte ceci de contradictoire. Elle

¹ Thucyd., lib. II, cap. xxxix.

² Xenoph. *de Republ. Laced.*, cap. xiii.

était organisée pour la guerre, et néanmoins il lui était interdit de la faire trop longtemps et de s'aventurer dans les conquêtes sous peine de périr. Si en combattant sans relâche elle s'agrandissait, elle se décimait aussi, et cette élite de soldats sans pareils dans toute la Grèce s'éclaircissait tous les jours. En même temps elle faisait l'éducation de ses ennemis. Antalcide en voyant dans un combat couler le sang du roi Agésilas qui s'était entêté à guerroyer contre les Thébains, lui dit : voilà le loyer de leur apprentissage. Ainsi de nos jours Napoléon lui-même apprit aux Allemands par leurs propres défaites, à ramener nos aigles dans les plaines de la Champagne.

Il faut reconnaître que pendant la jeunesse du genre humain, les sentiments et les faits principaux qui caractérisent l'homme se développent inégalement et d'une manière exclusive. A Sparte l'amour de la patrie et le dévouement à l'État ont étouffé toutes les autres affections : impitoyable triomphe d'une association qui foulait aux pieds tous les droits de l'individu ; régner à tout prix, voilà ce qu'elle appelait être libre.
